

Rapport du GROUPE CONSULTATIF

Le Groupe Consultatif de l'OIAC s'est réuni le jeudi 22 novembre 2018, à l'Hôtel NOMAD à Libreville, au Gabon, sous la Présidence de Monsieur INOLA ZE Paul-Henry du Gabon.

Les Etats membres suivant étaient présents : le Benin, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, la République de la Guinée, le Kenya, la Sierra Leone, le Togo et l'Ouganda.

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté ainsi que le Rapport du Groupe Consultatif tenu lors de la 57ème Assemblée Générale à Grand Bassam.

Après la présentation du projet de révision des textes de l'OIAC, les recommandations suivantes ont été faites :

- Création d'un comité restreint pour travailler sur les propositions de chaque Etat membre par rapport au projet de révision et présenter le rapport final à la prochaine AG. Six (6) pays ont été retenus dont trois (3) pays anglophones : le Kenya, le Ghana et l'Ouganda ; trois (3) pays francophones : le Gabon, la Cote d'Ivoire et la Guinée.
- Dates des premiers comptes rendus :
 - mars et septembre 2019 en marge des réunions du Conseil de l'OIC,
 - à l'AG de l'OIAC de Nairobi en novembre 2019.
- Recommandation de membres de compétences multidisciplinaires,
- Les pays membres qui n'ont pas reçu les textes du Projet de Révision ont été invités à s'en approprier auprès du Secrétariat Général
- Le Secrétariat a été invité à élaborer les TDR.

Pour la Distribution des voix aux Etats membres de l'OIAC, le Secrétaire Général de l'OIAC a présenté :

- Les tableaux de la distribution des voix en fonction des cotisations,
- La liste des pays dont les droits de vote sont suspendus en raison de leurs arriérés et
- La redistribution des voix au reste des pays membres,
- Lorsqu'un pays est sanctionné il ne peut plus faire partie d'un quelconque comité,

Après lecture du Projet de Déclaration de Libreville, les recommandations suivantes ont été faites :

- Adaptation du Projet Déclaration au thème de l'AG,
- Renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en vue du renforcement des capacités,
- Impliquer les petits producteurs dans la fixation des prix,

- Les recommandations de la Conférence Scientifique doivent encourager les Etats membres à investir plus dans les technologies avancées pour avoir des meilleurs résultats,
- Les Délégués ont été invités à se joindre au Secrétariat Général pour reviser le projet de Déclaration de Libreville sur la base des différents commentaires.

En Divers, les pays membres ont été encouragé à payer leurs contributions.

Le Président a remercié les participants avant de lever la séance.